



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

•
467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉCLAIRAGE – 2 juin 2015

COLLIN Jean-Marie, *Commémoration et sensibilisation à la problématique des armes nucléaires*, Éclairage du GRIP, 2 juin 2015.

<http://www.grip.org/fr/node/1757>



Éclairage

« Commémoration et sensibilisation à la problématique des armes nucléaires »

Conférence organisée par
la ville de Bruxelles – 26 mai 2015

La Conférence d'examen du TNP de 2015 et l'approche humanitaire du désarmement nucléaire

Par Jean-Marie Collin

Cher Échevin Ahmed El Ktibi,
Chèr(e)s Hibakushas,
Cher Aaron Tovish, Directeur de Mayors for Peace,

C'est un grand honneur pour moi d'être ici comme chercheur associé au sein du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). J'ai eu le privilège de naviguer à bord du Peace Boat, lors d'une semaine de conférences. J'ai rencontré de nombreux étudiants japonais et des Hibakushas, tel Monsieur Mitsuo Kodama, survivant de cette terrible journée du 6 août 1945. Son histoire est celle d'un jeune enfant, qui un matin a entendu un avion, vu ce flash de lumière et senti le souffle et la chaleur sur son corps. Il découvrit par la suite la destruction de son école et le décès de ses nombreux camarades. Malgré ses multiples blessures, il a survécu ; et n'a cessé depuis de transmettre son témoignage pour que le monde comprenne mieux pourquoi les armes nucléaires font partie des armes de destruction massive.

La communauté internationale connaît parfaitement la gravité des armes nucléaires. Elle a acquis cette connaissance à travers les découvertes des programmes d'armements nucléaires d'une quinzaine d'États depuis 1945. Certains ont acquis la bombe (les États-Unis, la Russie, la France, la Chine, le Royaume-Uni, Israël, l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord), d'autres y ont renoncé volontairement (la Suisse, la Suède, le Brésil, l'Argentine, le Kazakhstan,...), d'autres encore y ont été contraints (Libye, Irak, sans doute l'Iran) et enfin un seul État a unilatéralement déconstruit son arsenal nucléaire (l'Afrique du Sud).

Elle a aussi subi les conséquences sanitaires et environnementales de plus de 2 000 essais nucléaires atmosphériques et souterrains ; les connaissances scientifiques se renforçant par là-même sur la dangerosité des retombées radioactives. À travers les nombreuses tensions qui ont été présentes tout au long de la Guerre froide, la communauté internationale a aussi appris à vivre avec le danger de ce que l'on a nommé « l'équilibre de la terreur », soit la possibilité d'une confrontation nucléaire, voire d'une catastrophe nucléaire militaire.

Pourtant, tout porte à croire que cette connaissance du danger des armes nucléaires ne fut pas suffisante, à en juger par le résultat de la 9^e conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire ; conférence qui s'est achevée le 22 mai 2015.

En vigueur depuis 1970, le TNP demande (dans son article VI) aux États membres d'engager de bonne foi des actions pour parvenir au désarmement nucléaire. Si nous devons reconnaître que le nombre d'armes nucléaires, depuis le milieu des années 1980, a diminué, passant de 70 000 à moins de 16 000 aujourd'hui ; la bonne foi et les actions de désarmement sont limitées, sujettes à controverse et trop lentes. De plus, un des grands problèmes pour faire accélérer ce processus de désarmement nucléaire est qu'il a toujours été exclusivement aux mains des États possédant ces armements. Pour faire un parallèle, c'est comme si l'on demandait à un fumeur d'établir des règles pour s'interdire de fumer... Il y a peu de chance que ces mesures soient pleinement coercitives.

Heureusement, le monde des relations internationales a évolué. Les ONG tendent à devenir de plus en plus influentes dans les négociations portant sur le désarmement conventionnel et aujourd'hui nucléaire. Qui eût cru, ainsi, en 1995, lorsqu'une vaste campagne mondiale contre les mines antipersonnel était lancée, que seulement quatre ans plus tard, un Traité d'interdiction de ces armes serait mis en place ? Qui eût cru que face à la pression internationale, la France en 1995 renonce à réaliser l'ensemble de ses huit essais nucléaires qu'elle avait prévus dans sa dernière campagne d'essais du Pacifique ?

Les ONG, les humanitaires, ne pensent pas comme les États qui placent au cœur de leur politique de sécurité non pas les hommes, mais le territoire et leurs intérêts économiques.

Les intérêts vitaux de la France en sont ainsi un exemple criant, puisque le territoire national comme les voies d'approvisionnement énergétique ont été qualifiés comme tels. Par conséquent, il est inévitable que « l'angle d'attaque » des ONG – dont une grande part est regroupée sous la Campagne internationale d'abolition des armes nucléaires (ICAN) – ne se concentre pas sur la théorie, ici celle de la dissuasion, mais sur la réalité concrète des conséquences que les armes nucléaires peuvent engendrer.

Si on laisse de côté la question des conséquences économiques des programmes d'armements nucléaires (multiplication des coûts, inconnue complète sur le coût

de démantèlement et de gestion des matières nucléaires, ...), au sujet desquelles il y aurait aussi beaucoup à dire, les premières études sur les conséquences sanitaires et environnementales des armes nucléaires ont été réalisées au lendemain des explosions des deux bombes atomiques sur les villes d'Hiroshima et de Nagasaki.

Il faut lire les récits du personnel du CICR et de la Croix-Rouge japonaise qui étaient présents pour comprendre l'horreur de ces bombardements atomiques. D'ailleurs, le CICR en est venu dès septembre 1945 à la conclusion que les conséquences humanitaires des armes nucléaires sont tout simplement inacceptables. C'est sans doute aussi dans cet esprit que fut écrite la première résolution intitulée « *Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique* », votée à l'ONU en septembre 1946, et qui avait pour mandat « d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ».

Pourtant, il faudra attendre à nouveau le début des années 1980, alors que sont évoquées de possibles représailles massives en cas d'attaque nucléaire entre l'URSS et les États-Unis, pour que de nombreux scientifiques s'interrogent sur l'après, sur le lendemain d'une guerre atomique mondiale : Qu'advierait-il du monde ? Le scénario de « l'hiver nucléaire » naît. À la différence des explosifs conventionnels, dont l'impact n'est qu'immédiat, une explosion nucléaire entraîne certes des destructions instantanées, mais poursuit aussi son action dévastatrice dans le temps sur l'ensemble des organismes vivants. L'atmosphère au-dessus de la zone où les explosions se seraient produites se trouvera enveloppée dans un nuage de poussières radioactives pendant plusieurs dizaines de jours. Une poussière qui proviendra des nombreux incendies provoqués par la boule de feu nucléaire. Très rapidement, cela se traduirait par un assombrissement de tout ou partie de la planète, entraînant une baisse des températures et une dégradation de la vie animale, végétale et humaine...

Au XXI^e siècle, à la différence des années 1980, nous savons – grâce aux nouveaux modèles climatologiques – qu'une guerre nucléaire, même limitée à quelques dizaines d'armes, aurait des conséquences humanitaires catastrophiques et des répercussions pouvant entraîner de très importantes diminutions des récoltes, donc une possible famine mondiale.

« La dimension humanitaire du désarmement nucléaire » a été introduite dans le Document final de la 8^e Conférence d'examen du TNP. « *La Conférence se dit vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire.* » Cette expression est devenue en cinq années le credo des ONG qui ont toujours alerté sur ce danger et d'un nombre d'États de plus en plus élevé.

Trois conférences portant sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires se sont tenues entre 2013 et 2014, à Oslo, à Nayarit au Mexique et à Vienne en décembre 2014. À chaque fois, le nombre d'États prenant partie a augmenté, passant de 127, à 146 et enfin à 156 États. La raison de l'engagement d'un nombre sans cesse croissant d'États est assez simple et résulte d'une véritable prise de conscience du danger de la détonation d'une arme nucléaire, que celle-ci soit le résultat d'un conflit nucléaire (même limité), d'un accident ou d'un acte terroriste. Les conclusions entendues, répétées et accentuées au cours de ces trois conférences peuvent se résumer ainsi :

- Les armes nucléaires sont uniques de par leur pouvoir destructeur et les souffrances horribles qu'elles provoquent. Leur utilisation, même à une échelle restreinte, aurait des conséquences catastrophiques et durables pour la santé humaine, l'environnement, le climat, la production alimentaire et le développement socio-économique.
- Les impacts que ces armes ont sur la santé peuvent durer des décennies et affecter les enfants des rescapés par les dommages génétiques causés à leurs parents. Cette évidence a été confirmée lors de l'emploi et des essais d'armes nucléaires.
- Il n'existe aucun moyen efficace permettant d'aider une grande partie des rescapés d'une explosion nucléaire, tout en protégeant convenablement ceux qui apportent une assistance, dans la plupart des pays ou au niveau international.
- Les conséquences humanitaires de l'explosion d'armes nucléaires ne se limiteraient pas aux États où elle se produit, les autres États et leurs populations seraient également touchés. Ainsi, la persistance des armes nucléaires et l'éventuel risque de leur emploi intentionnel ou accidentel sont et doivent être une préoccupation pour le monde entier.

Les cinq puissances nucléaires officielles ont boycotté les deux premières conférences, critiquant très fortement ces initiatives, les qualifiant de « distractions » ; terme sympathique à l'égard des diplomates et membres des ONG qui y participèrent. Mais après tout, ces réactions ne sont-elles pas logiques ? Quand on met une personne face à ses responsabilités, à ses erreurs, souvent sa réaction est de dénier et de repousser les arguments par des provocations. Les États-Unis et le Royaume-Uni décidèrent de participer à la troisième conférence (Vienne).

Il est capital d'entendre que pour la première fois, des États ne possédant par un type d'armement, se réunissent et décident de travailler sur les risques et les dangers – pour leur propre État – posés par des armes possédées par d'autres. La raison tient au fait que toute détonation d'arme nucléaire au-dessus d'une zone

à forte concentration aura des effets sur leur propre sécurité, sur leur population. L’Ambassadeur mexicain Robledo conclut la seconde conférence – Nayarit en février 2014 – en déclarant que nous avons atteint « un point de non-retour ». Il signifiait par là que le moment était venu de commencer un processus diplomatique propice pour atteindre de nouveaux standards et normes internationales à travers un instrument légalement contraignant.

La troisième conférence qui se déroula à Vienne en décembre dernier permit de confirmer et d’avancer encore plus vers la nécessité de progresser vers une mise en place d’un nouveau processus juridique sur les armes nucléaires. Celles-ci sont en effet les seules armes de destruction massive, à la différence des armes biologiques et chimiques, à ne pas être encadrées par un Traité international d’interdiction réglementant leur utilisation, leur possession, leur production et leur transfert. Dans la volonté de poursuivre et d’accélérer un futur processus, l’Autriche annonça une liste d’engagements connue sous le nom de « *Austrian Pledge* ». Cet Engagement, qui a vocation à être partagé, est un véritable programme de travail, car il ambitionne « d’identifier et d’appliquer des mesures efficaces pour combler le vide juridique pour l’interdiction et l’élimination des armes nucléaires ». Très rapidement, cinquante États ont indiqué qu’ils faisaient de cet engagement de l’Autriche leur propre engagement. Début mai 2015, à l’ouverture de la Conférence du TNP, le nombre d’États était de 70.

Les conférences d’examen de 1980, 1990 et de 2005 furent des échecs. Cela tient à différentes raisons, comme le contexte international, notamment en 2005 avec la crise iranienne et nord-coréenne. Les États membres ont ainsi échoué à établir un document final qui permette, pour cinq nouvelles années, de tracer une route à suivre. Ces échecs sont évidemment négatifs car ils entament la confiance et affaiblissent d’une manière générale le régime de non-prolifération.

Cependant, force est de constater que même lorsque les États s’entendent sur des mesures à prendre, celles-ci sont loin d’être suivies de faits. On peut penser aux 13 étapes décidées en 2000, qui ne sont toujours pas remplies, comme le montre l’absence de ratification du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE) par les États-Unis et la Chine.

Les mesures appelées à être réalisées par le Document final de 2010 n’ont été que très peu appliquées. La Chine n’a, par exemple, pas diminué son arsenal nucléaire – au contraire. Et Pékin reste en dehors du TICE – comme les États-Unis. Plus précisément, 24 mesures concernaient le pilier désarmement nucléaire, dont les mesures 3 à 6, qui portaient spécifiquement sur des actions à réaliser par les 5 puissances nucléaires :

- Réduire le rôle et l’importance des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité ;
- Redoubler d’efforts pour réduire et à terme, éliminer tous les types d’armes nucléaires ;

- Améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle.

Si l'on prend le cas de la France, son bilan est loin de répondre aux exigences auxquelles elle avait souscrit. La France, qui s'affirme pourtant pleinement consciente de ses engagements (voir le discours du président Hollande, Istres, février 2015), est loin de les respecter. Elle poursuit en effet un programme de modernisation de son arsenal (SNLE, ogives nucléaires et missiles), en conservant une politique de défense centrée sur la dissuasion nucléaire (voir le Livre Blanc de 2013, comme la Loi de programmation militaire 2015/2019) ou encore en affirmant ouvertement qu'« *elle fait la course en tête pour les technologies de dissuasion* » à travers son programme de simulation des essais nucléaires (E. Valls, Premier ministre, 23 octobre 2014). Par ailleurs, alors que lors des premiers jours de cette conférence du TNP, 159 États soutenaient une déclaration autrichienne intitulée « Les conséquences humanitaires des armes nucléaires », il fut regrettable que l'Ambassadeur français ait indiqué n'avoir aucune nouvelles informations concernant ce sujet.

En raison de l'absence d'un consensus, cette conférence n'a pas pu déboucher sur l'acceptation d'un nouveau Document final, qui allait guider la période 2015/2020. Trois États, dont deux dépositaires du TNP – les États-Unis et le Royaume-Uni – accompagnés du Canada, sont à l'origine de cet échec. Ces trois pays ont justifié leur opposition par un refus d'adhérer à l'exigence formulée par l'Égypte, au nom des pays arabes, de mettre en place une Conférence créant une « zone exempte d'armes nucléaires » au Moyen-Orient avant le 1^{er} mars 2016, alors que le principe en avait été approuvé en 1995 comme une des conditions de la prorogation indéfinie du TNP.

L'échec de cette conférence, montre – une fois de plus – que la règle du consensus pose plus que jamais question au XXI^e siècle, face désormais à deux groupes d'États pleinement opposés, les puissances dotées et non dotées.

Cet échec apparent ne doit pas effacer le fait que lors du dernier jour de cette Conférence, 107 États ont décidé de faire de l'*Austrian Pledge* leur propre engagement. C'est ce succès qui doit être souligné. Par ailleurs, devant cette « vague » d'engagement, l'Autriche décida de renommer le texte original en le qualifiant de « *Humanitarian Pledge* » pour lui donner un caractère plus fort. Tous ces États s'engageant dès lors à travailler à l'interdiction et à l'élimination des armes nucléaires. Il convient remarquer que c'est plus de la majorité des États du monde qui est prête à aller de l'avant, même si les États dotés d'armes nucléaires eux ne le sont pas. Cet engagement reflète un renversement fondamental dans le discours sur le désarmement nucléaire de ces cinq dernières années. Ce récent développement porte à croire qu'un grand nombre de gouvernements se prépare pour une action diplomatique après cette Conférence d'examen pour la mise en œuvre d'un nouvel instrument juridique international qui interdira et éliminera les armes nucléaires.

La grande question est de savoir si un État va prendre la tête d'une nouvelle coalition et lancer cette conférence de travail en dehors de l'ONU – et donc faire preuve d'un grand courage politique et d'une liberté d'action – ou si cela se déroulera au sein même de l'organisation des Nations unies.

* * *

L'auteur

Jean-Marie Collin est un consultant indépendant sur les questions de défense et de sécurité internationale, avec une expertise particulière dans les domaines de la dissuasion nucléaire, du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération nucléaire. Il est chercheur associé auprès du GRIP et Directeur France du réseau international des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND).